

**Au menu - Actualité :** Alimentation et précarité - **Mieux comprendre :** Les structures associatives intervenant dans l'aide alimentaire **Quoi de neuf ? :** L'année 2013 du FFAS en images - Analyse de l'OMS Europe de l'état de la nutrition, l'activité physique et l'obésité - Rapport de Serge Hercberg - **Engagements et actions de l'industrie alimentaire :** Accord collectifs des artisans boulangers - Trois secteurs se mobilisent pour le « pacte ingrédients » - Herta - 11<sup>ème</sup> édition du PAI - Adepale en partenariat avec les Banques alimentaires - JeuxNeGaspillePas

## Le point sur...

### Alimentation et précarité : comment les industries alimentaires peuvent accompagner les associations caritatives

Selon les résultats de l'étude Abena 2011-2012, **l'état de santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire demeure préoccupant** avec des fréquences de pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, certains déficits vitaminiques) particulièrement élevées. Ainsi, les associations caritatives ne se contentent plus de distribuer des denrées alimentaires. Elles mènent, également différentes actions, autour de l'alimentation, pour améliorer l'équilibre nutritionnel de ces populations, en favorisant la création de lien social et l'insertion.

#### La distribution de denrées alimentaires aux plus démunies : une aide directe essentielle

**Le système de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis repose sur des structures associatives caritatives.** Celle-ci peut se faire selon des formes variées allant de la distribution de paniers / colis, à la distribution de repas chauds servis soit dans des centres fixes (centres d'accueil, restaurants sociaux), ou mobiles (camionnettes « maraudes »...) en passant par les épiceries sociales ou solidaires (qui permettent des achats pour une participation financière allant de 10% à 20% du prix affiché).

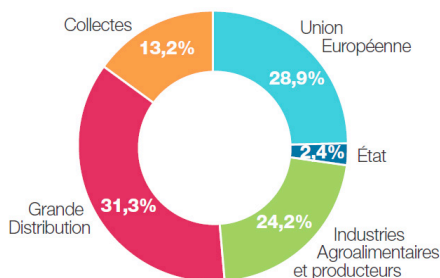
L'étude Abena\* 2011-2012 montrait que plus de la moitié des bénéficiaires avaient recours exclusivement à l'aide alimentaire pour se procurer des produits non périssables (pâtes, riz, farine, etc.), des conserves ou du lait UHT. Cette proportion a doublé depuis 2004-2005.

Comme le montre le graphique ci-après des Banques Alimentaires, les acteurs économiques de la filière ont un rôle crucial à jouer pour aider les associations à disposer de denrées alimentaires de nature variée et en quantité suffisante pour répondre aux besoins croissants des personnes démunies.

\*Cette étude a été réalisée auprès de 2019 bénéficiaires de l'aide alimentaire de Novembre 2011 à Mi-Avril 2012

Toute la chaîne alimentaire est concernée : producteurs primaires (agriculteurs, coopératives), entreprises agroalimentaires, acteurs du système de gestion logistique des denrées (grossistes), distributeurs, etc... Ils

#### Origine des denrées collectées en 2013



Source : Rapport annuel 2013 des Banques Alimentaires

**intervient principalement par des dons de denrées invendues et consommables, mais peuvent aussi proposer aux associations l'achat de denrées à tarifs préférentiels.**

Les dons donnent droit à une réduction d'impôts égale à 60% de la valeur marchande des produits lorsqu'ils pourraient encore être commercialisés. Ces dispositions législatives s'avèrent souvent fiscalement plus avantageuses que la destruction des produits ou même leur vente à des « soldeurs » (magasins qui déstockent les produits de grande consommation à prix bradés).

**Le don de denrées permet aux acteurs économiques non seulement d'inscrire leurs activités et salariés dans une démarche solidaire, mais également de lutter contre le gaspillage.**

Pour accompagner les exploitations agricoles, les entreprises et les magasins dans leurs pratiques du don, **un guide pratique du don alimentaire** a été rédigé par l'ANIA, la FCD (Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution), la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et l'association SOLAAL (Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires).

#### A côté du don en nature de produits alimentaires, les entreprises peuvent s'impliquer aux côtés des associations de différentes manières

En fonction de ses moyens, de ses priorités et des circonstances (taille de l'entreprise, situation géographique des produits, quantité de produits, etc.) une entreprise peut également décider de :

- **Faire des dons en nature de produits non alimentaires** permettant aux associations de fonctionner plus efficacement : matériel informatique, réfrigérateurs, containers, don ou prêt de véhicules, locaux, transport, financement de carburant...
- **Soutenir des actions en faveur de la formation ou de l'insertion des bénéficiaires** de l'aide alimentaire : mécénat dans le cadre du Programme Alimentation et Insertion, financement d'ateliers cuisines (achat de matériels, équipement...), réalisation d'ouvrages de recettes...
- **Participer à la formation de bénévoles** notamment sur l'équilibre alimentaire, l'hygiène, la logistique (organisation d'ateliers, ou de formation, conseils...).
- **Faire des dons financiers** aux associations. Il s'agit d'une solution intéressante pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés. Il permet aux associations de compléter leur approvisionnement en produits, mais également de moderniser les locaux ou le matériel.
- **Proposer du mécénat de compétences.** Il peut consister en un partage d'expertise technique, sous la forme de conseils, de sessions de formation, de mise à disposition de salariés, etc.
- **Participer aux appels d'offres de FranceAgriMer.** Ceci n'est pas une forme de don, mais par la réponse aux appels d'offre du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) ou du PNAA (Programme National d'Aide Alimentaire), l'entreprise s'implique dans une forme spécifique de partenariat.

Pour plus d'information :

Site du Ministère de la santé :

[http://www.social-sante.gouv.fr/espaces\\_770/handicap-exclusion\\_775/dossiers\\_806/aide-alimentaire\\_2375/](http://www.social-sante.gouv.fr/espaces_770/handicap-exclusion_775/dossiers_806/aide-alimentaire_2375/)

Guide du don alimentaire :

[http://www.ania.net/sites/default/files/guide\\_don\\_alimentaire\\_ania\\_fcd\\_fnsea\\_solaal\\_18\\_10\\_13.pdf](http://www.ania.net/sites/default/files/guide_don_alimentaire_ania_fcd_fnsea_solaal_18_10_13.pdf)

## Mieux comprendre

### Les structures associatives intervenant dans l'aide alimentaire

Les associations caritatives « habilitées » par l'état à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire, sont listées par arrêté. A ce jour, **12 associations caritatives nationales ont été habilitées** : Association nationale de développement des épiceries solidaires ; Croix-Rouge française ; Fédération de l'entraide protestante ; Fédération française des banques alimentaires ; Fédération nationale des paniers de la

mer ; Fondation de l'Armée du Salut ; Imagine 84 ; Les Restaurants du cœur - Les Relais du cœur ; Réseau Cocagne ; Revivre dans le monde ; Secours populaire français ; Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Au niveau local, de nombreuses autres associations caritatives sont des acteurs majeurs de l'aide alimentaire. Elles sont constamment à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement ou de

partenariats avec les entreprises.

Pour connaître les associations près de votre entreprise n'hésitez pas à vous inscrire sur la **Bourse aux dons** ou contactez votre Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA). Certaines d'entre elles ayant réalisé une cartographie des associations.

<http://alimentation.gouv.fr/bourse-aux-dons>

## L'année 2013 du Fonds français Alimentation Santé en images

Depuis sa création, le Fonds français pour l'alimentation et la santé (FFAS) a eu une activité soutenue, et l'année 2013 ne fait pas exception.

Guider le consommateur vers une alimentation source de plaisir et de santé est au cœur de ses préoccupations. Cette année, le Fonds a donc inscrit l'ensemble de ses réalisations sur deux axes : la qualité de l'offre proposée au consommateur et la compréhension des différents comportements des consommateurs.

Une présentation de toutes les activités du Fonds en 2013 est disponible sur leur site internet [www.alimentation-sante.org](http://www.alimentation-sante.org)

Pour accéder à la présentation en image :

<http://form.dolist.net/o/?s=4031-1621-8487-f0b9e58&v=1>

Pour télécharger le PDF :

<http://www.alimentation-sante.org/wp-content/uploads/2014/02/PlaqueFFASWeb.pdf>

## L'OMS Europe publie une nouvelle analyse de l'état de la nutrition, l'activité physique et l'obésité

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a publié en Février 2014, une analyse dans les 53 « États membres » de la Région européenne, y compris les 28 pays de l'Union européenne.

Les résultats ont montré que parmi les enfants de 11 ans garçons et filles, la prévalence du surpoids était le plus élevé en Grèce (33 %), au Portugal (32 %), en Irlande (30 %) et en Espagne (30 %) et les plus faibles aux Pays-Bas (13 %) et en Suisse (11%), en France (11% pour les filles, 19% pour les garçons de 11 ans).

L'OMS Europe note que de 2002 à 2010, le nombre de pays, où plus de 20% des enfants de 11, 13 et 15 ans sont en surpoids est passé de 5 à 11. Il a également été montré que certains pays ont réussi à endiguer l'épidémie, la France et certains pays scandinaves ont au moins pu le garder à un niveau stable, en mettant en œuvre des politiques à travers une approche globale de l'administration et des initiatives intersectorielles.

Profils de santé des 53 pays :

<http://www.euro.who.int/en/health-topics/disease-prevention/nutrition/country-work>

## Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la stratégie nationale de santé

Ce rapport réalisé par les Professeurs Serge HERCBERG, directeur de recherche à l'Inserm (mesures concernant la prévention nutritionnelle) et Arnaud BASDEVANT chef de service à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (mesures concernant la prise en charge des maladies liées à la nutrition), a été remis le 28 janvier 2014 à la Ministre de la Santé Marisol Touraine. Ce rapport avait été commandé par la Ministre dans le cadre des réflexions en matière de Stratégie nationale de santé. A ce jour la Ministre de la Santé n'a pas encore pris position par rapport aux propositions d'échelle nutritionnelle, de taxes ou de restrictions marketing proposées.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/14400068/0000.pdf>

## Initiatives des industries alimentaires

### De nouveaux accords collectifs

#### Les artisans boulangers signent un Accord collectif

La Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française, a signé le 24 février 2014 le premier accord collectif avec un secteur de l'artisanat dans le cadre du PNA.

Par cette signature, la boulangerie artisanale s'engage à réduire, d'ici fin 2014, la teneur en sel des baguettes, afin que 80 % d'entre elles respectent le niveau maximal de 18g de sel par kilo de farine, tel que préconisé par l'Anses. Afin d'atteindre cet objectif, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du secteur engagée depuis 10 ans, l'ensemble de la filière se mobilise : l'Association nationale de la meunerie française et la Chambre syndicale française de la levure apportent leur concours actif à la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française.

<http://alimentation.gouv.fr/accords-collectifs>

#### Trois autres secteurs se mobilisent dans le cadre du « pacte ingrédients »

L'accord collectif des artisans boulangers est la traduction concrète du « Pacte qualité ingrédients », inscrit au contrat de filière alimentaire signé le 19 juin 2013.

D'autres secteurs ont également confirmé leur intention de s'engager dans le cadre de ce Pacte :

- Le secteur des Boissons rafraîchissantes sans alcool a déposé une demande de reconnaissance d'un accord collectif visant à diminuer de 5 % le taux moyen de sucres pour 80 % de ses boissons entre 2010 et 2015.
- Dans le prolongement de la charte d'engagement nutritionnel PNNS signée en 2010, le secteur de la charcuterie souhaite s'engager sur une diminution de 5% du sel et des lipides sur 10 nouvelles familles de produits d'ici à 2015.
- Le secteur des céréales petit-déjeuner pour enfants, sur la base des efforts initiés depuis

plusieurs années, s'engage sur la période 2011-2015 en cumulant les efforts des acteurs engagés, à réduire la teneur moyenne en sucres des céréales chocolatés (-18,8%) et des céréales miel/chocolat-caramel (-8,8%) (marques nationales et marques distributeurs). Les acteurs qui s'engagent représentent plus de 60 % du marché.

Ces propositions d'engagements devront être examinées par les comités d'experts du dispositif des accords collectifs.

#### Herta, première entreprise signataire d'un accord collectif dans le cadre du PNA

Dans le prolongement de la démarche « Herta s'engage », initiée en 2001 dans une dynamique d'amélioration continue de ses recettes charcuterie et traiteur, et après la signature en 2010 d'une charte dans le cadre du PNNS, Herta va encore plus loin en s'engageant dans 3 domaines-clé : l'amélioration nutritionnelle des recettes (produits réduits en sel et matières grasses), la préservation des ressources naturelles (développement des emballages contenant des matériaux recyclés, réduction des consommations d'eau et d'électricité) et les modes de production et de transformation durables (en encourageant les bonnes pratiques dans les élevages de porcs avec la création de « Herta s'engage Filière Préférence »).

Pour plus d'information : <http://alimentation.gouv.fr/accords-collectifs>

#### Des engagements en faveur des bénéficiaires de l'aide alimentaire et de l'anti-gaspillage

#### Onzième édition du Programme Alimentation et Insertion (PAI)

Le PAI s'attèle, depuis sa création, à œuvrer dans le sens de l'éducation nutritionnelle des populations les plus défavorisées. Il soutient les bénévoles des associations d'aide aux plus démunis dans une de leurs missions : accompagner et participer à la formation des bénéficiaires aux bons réflexes nutritionnels.

11 ans après son lancement, l'intérêt de ce programme et sa dimension sociale ne sont plus à prouver. En atteste son succès grandissant, édition après édition, auprès du monde associatif, sa validation par le Programme National Nutrition Santé (PNNS) et sa place au sein des actions Programme National pour l'Alimentation (PNA). Quatre organisations sont mécènes du Programme 2013-2014 : l'UMIH, Blédina, Eurogerm, et le CNIEL.

<http://alimentation.gouv.fr/programme-alimentation-insertion-2014>

<http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/handicap-exclusion,775/dossiers,806/aide-alimentaire,2375/programme-alimentation-et,15508.html>

#### Adepale (Association des entreprises de produits alimentaires élaborés)

Adepale a signé en Juin dernier un partenariat avec les banques alimentaires et s'est engagée à communiquer auprès de ses adhérents en les encourageant à se rapprocher des banques alimentaires locales proches de leurs installations, en vue de développer des partenariats (dons, aides ponctuelles, prêts temporaires de capacité.....)

#### JeuxNeGaspillePas !

Dans le cadre de son engagement au sein du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ANIA vient de lancer JeuxNeGaspillePas, un espace de jeux pratiques et informatifs, développés sur le modèle des « serious games », sur le thème de l'anti-gaspillage alimentaire.

Le site propose trois jeux ludiques et non culpabilisants où le consommateur est sensibilisé aux bonnes pratiques du « mieux acheter », « mieux ranger », « mieux consommer », ainsi qu'un espace d'information de fond qui apporte des conseils simples et pratiques pour faire évoluer durablement ses habitudes et se détourner définitivement du gaspillage alimentaire.

[www.ania.net/jeuxnegaspillepas](http://www.ania.net/jeuxnegaspillepas)